



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26695
5 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3306e séance, le 5 novembre 1993, à l'occasion de l'examen de la question intitulée "Amérique centrale : efforts de paix", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a appris avec la plus grande préoccupation que deux dirigeants et d'autres membres du Frente Farabundo Marti para la Liberacion Nacional (FMLN), ainsi qu'un membre du parti Alianza Republicana Nacionalista (ARENA), avaient été assassinés ces derniers jours en El Salvador. Il note à cet égard que la Division des droits de l'homme de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a fait mention dans les deux derniers de ses rapports (S/26416 et S/26033) de ce qui paraîtrait constituer une série de meurtres politiques, fait d'autant plus grave que les élections approchent. Le Conseil exige que cette violence cesse.

Le Conseil de sécurité juge essentiel que les autorités salvadoriennes prennent toutes les mesures nécessaires pour que les coupables soient promptement traduits en justice et que pareils agissements ne se reproduisent pas. Il se félicite de la coopération technique que les Etats Membres apportent aux autorités salvadoriennes compétentes, à leur demande, pour les aider à enquêter sur ces actes criminels.

Le Conseil de sécurité note avec une préoccupation particulière que le Secrétaire général a constaté dans son rapport sur l'application des recommandations de la Commission de la vérité (S/26581) que l'on pouvait craindre, vu la multiplication des assassinats ces derniers mois, que des groupes armés illégaux dont les activités avaient diminué après la signature des Accords de paix en janvier 1992 ne soient à nouveau à l'oeuvre.

Le Conseil note avec approbation à cet égard la décision que le Secrétaire général a prise, comme il l'indique dans sa lettre au Président du Conseil (S/26689), de charger la Division des droits de l'homme de l'ONUSAL de travailler avec le Procureur aux droits de l'homme d'El Salvador afin d'aider le Gouvernement à appliquer la recommandation de la Commission de la vérité tendant à ce qu'une enquête approfondie sur les groupes armés illégaux soit immédiatement entreprise.

Le Conseil de sécurité souligne en outre l'importance qu'il attache à ce que toutes les dispositions des Accords de paix soient appliquées dans

leur intégralité et sans attendre. Il demeure préoccupé par les retards enregistrés en ce qui concerne la dissolution progressive de la police nationale et l'achèvement de la mise en place de la police civile nationale, l'application des recommandations de la Commission de la vérité et l'exécution du programme de redistribution des terres et d'autres programmes de réintégration, soit autant de conditions essentielles pour la création d'un cadre structuré et pour l'instauration d'un climat plus propice au respect des droits de l'homme en El Salvador.

Le Conseil de sécurité demande aussi à toutes les parties de poursuivre leurs efforts pour que les élections de mars 1994 soient représentatives et couronnées de succès. Il constate les progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne l'inscription de milliers d'électeurs mais, tenant compte des retards et difficultés signalés par le Secrétaire général (S/26606), il demande au Gouvernement et à tous les intéressés de faire le nécessaire pour que tous les électeurs remplissant les conditions requises, qui ont fait une demande à cet effet, reçoivent les documents nécessaires à temps pour pouvoir prendre part au scrutin. Il se félicite des dispositions que le Secrétaire général a prises pour faciliter ce processus par l'intermédiaire de la Division électorale de l'ONUSAL.

Le Conseil de sécurité se félicite de ce que le Gouvernement et le FMLN se soient entendus sur la nécessité d'accélérer la mise en application des dispositions des Accords de paix et demande en conséquence instamment à toutes les parties concernées de se hâter de remplir leurs engagements en vertu de ces Accords avant que la campagne électorale ne débute. Il veut espérer que l'ONUSAL aura toute latitude pour s'acquitter pleinement de son mandat de vérification. Le Conseil continuera de suivre l'évolution de la situation en El Salvador avec la plus grande attention."
